

LES MISSIONS DIPLOMATIQUES À OTTAWA

Question n° 429—**M. Macquarrie:**

1. Quels pays ayant une mission diplomatique canadienne sur leur territoire n'ont pas réciproquement établi de mission les représentant à Ottawa?

2. Y a-t-il des pays qui, ayant une mission diplomatique à Ottawa, n'ont pas de mission canadienne sur leur territoire et, dans l'affirmative, a) quels sont ces pays, b) le gouvernement envisage-t-il d'y établir une mission diplomatique?

3. Compte-t-on ouvrir à Dacca un bureau permanent à l'usage des fonctionnaires de la mission canadienne accréditée auprès du Bangladesh et, dans l'affirmative, quand?

(Le document est déposé.)

LES AGRICULTEURS ET L'IMPÔT SUR LE REVENU DE 1966
À 1970Question n° 550—**M. Mazankowski:**

1. Combien d'agriculteurs, par province, ont rempli une déclaration d'impôt sur le revenu en 1966, 1967, 1968, 1969 et 1970?

2. Combien de déclarations, par province, indiquaient des revenus a) inférieurs à \$2,500, b) de \$2,501 à \$5,000, c) de \$5,001 à \$7,250, d) de \$7,251 à \$10,000, e) de \$10,001 et plus en 1966, 1967, 1968, 1969 et 1970?

3. Quel montant global d'impôts sur le revenu les agriculteurs ont-ils acquitté, par province, en 1966, 1967, 1968, 1969 et 1970?

(Le document est déposé.)

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Je me permets de signaler une fois de plus que le gouvernement n'a pas répondu à des questions marquées d'un astérisque et que ces retards ne peuvent que résulter du fait qu'un ministre se soucie peu de faire outrage à la Chambre. Je fais allusion aux questions n°s 589 et 116, qui se rapportent toutes deux au ministère du solliciteur général. Ce n'est pas la première fois que je me vois dans l'obligation de me plaindre de ce genre de retard de la part du ministre qui se moque des droits du Parlement et fait preuve d'un mépris qui ne peut se justifier de quelque façon que ce soit. L'inertie n'explique certainement pas le refus de répondre à ces questions. De plus, j'estime nécessaire de signaler que si l'on ne répond pas aux questions marquées d'un astérisque, il est ridicule de perdre son temps à les marquer ainsi. La Chambre devrait tâcher de faire comprendre aux ministres récalcitrants qu'il faut répondre aux questions marquées d'un astérisque en moins de trois jours.

M. Jerome: Monsieur l'Orateur, à la suite de commentaires du très honorable représentant dans le passé, j'ai étudié ces questions. Je sais que la chose est à l'étude et que, dans ces deux cas, les réponses sont presque prêtes. Sans doute pourrons-nous les déposer bientôt.

M. Nesbitt: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser la question de privilège. La question n° 88 est inscrite au *Feuilleton* depuis le 18 février dernier et est restée au *Feuilleton* durant la plus grande partie de la précédente session du Parlement. J'ai abordé bien des fois ce sujet. La question est bien simple, il s'agit de savoir si le gouver-

nement va remettre en état ou réparer le sentier autour du Parlement, déjà connu sous le nom de «Sentier des amoureux». Deux sessions se sont écoulées et il semble que le Parlement n'arrive pas à se décider. Il devrait pourtant savoir ce qu'il veut après tout ce temps, mais il semble que non.

Une voix: Vous ne vous en servez pas.

Une voix: C'est une année bissextile cette année.

M. Nesbitt: Je rappelle à Votre Honneur que c'est l'été et—vous savez!

Une voix: Expliquez-vous!

M. Nesbitt: Deuxièmement, il s'agit de la question n° 557, question très simple au sujet du montant payé pour une prétendue œuvre d'art.

Des voix: Oh, oh!

M. Nesbitt: J'ai du moins réussi à faire régner la bonne humeur à la Chambre cet après-midi. Il s'agit de «Klonos», c'est le nom de la chose—je ne sais trop si c'est un mot grec—et on l'a payée très cher. Elle consiste en huit morceaux de fibre de verre et je me demande si...

• (1440)

M. l'Orateur: A l'ordre. Le secrétaire parlementaire aimerait peut-être répondre au député. Je ne vois pas la nécessité de faire un long discours et de signaler au secrétaire parlementaire qu'une question n'a pas reçu de réponse. Le secrétaire aimerait peut-être répondre.

M. Jerome: Monsieur l'Orateur, j'ai pris note du numéro de la question et des répercussions considérables de son objet sur le mode de vie des Canadiens. Je vais sûrement m'en occuper sans tarder.

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, l'avis de motion n° 59 est acceptable aux yeux du gouvernement, sous réserve des conditions habituelles concernant les documents confidentiels.

M. l'Orateur: Sous réserve des conditions exprimées par le secrétaire parlementaire, la Chambre consent-elle à ce que l'avis de motion n° 59 soit censé avoir été adopté?

Des voix: D'accord.

Motion n° 59—**M. Nielsen:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production des états financiers de la *Yukon Native Brotherhood* pour chaque année financière au cours de laquelle des ministères ou des organismes du gouvernement lui ont accordé des subventions.

(La motion est adoptée.)

M. Jerome: Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance de faire l'appel de l'avis de motion n° 11?